

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	22

Numéro Délibération	36/2025
Mise en ligne le	14/05/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 4 avril 2025

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 10 avril 2025

Objet de la délibération

Subventions aux associations – Association Pic Saint Loup Respect Animal Nature — Attribution d'une subvention pour l'année 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Nail AOURRAË – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Anthony PEROTTI – M. Lionel ESPEROU – M. Sébastien CAMMAL

Représentés M. Max RASCALOU pouvoir à M. Jérémy GARCIA / M. Jean IBANEZ pouvoir à M. Xavier COMBETTES / Mme Pascale LOCK pouvoir à Mme Catherine ITIER / Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER pouvoir à Mme Ghislaine BONNEFILLE / Mme Sylvie COSTA pouvoir à Mme Céline CLOTET / M. Raymond HAREL pouvoir à M. François BATOCHÉ

Absente Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Madame Céline CLOTET présente l'affaire ;

Il est rappelé l'adoption par délibération du conseil municipal n°28/2024 du 4 avril 2024 d'une convention relative à la gestion durable de la population de chats errants sur la commune avec l'association « Pic Saint Loup Respect Animal Nature ».

Pour rappel, son objectif est d'assurer sur le terrain le nécessaire volet logistique : captures des chats errants, sans propriétaire identifié, en vue de leur stérilisation et identification, missions de suivi, de secours et d'assistance à ces chats devenus « libres ».

Cette action, portée par un ou plusieurs bénévoles « référents » de l'association, notamment Mme Johanna MORAZZANI, vient en complément de la convention de partenariat de la commune avec la Fondation 30 Millions d'amis pour le financement des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants.

Au regard du soutien financier de la Commune, tel que prévu par cette convention, je vous propose :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de **2.000,00 €** à l'association « Pic Saint Loup Respect Animal Nature » au titre de l'exercice 2025,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, chapitre 65.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : Néant
Pour : 28

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET

